

Berne, le 14 décembre 2017
Fritz Zurbrügg

Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mon exposé, j'évoquerai pour commencer les développements récents dans le domaine de la stabilité financière, d'abord du côté des grandes banques, puis des banques axées sur le marché intérieur. Je terminerai par quelques mots sur la nouvelle série de billets de banque.

Grandes banques

Comme vous avez pu l'entendre dans les Remarques introductives de Thomas Jordan, l'environnement économique international a continué de s'améliorer depuis notre dernière conférence de presse, en juin. Les conditions sont restées stables sur les marchés financiers. Ainsi, les primes de risque de crédit couvrant les défaillances que les banques pourraient subir n'ont pratiquement pas changé par rapport à juin. Elles se sont donc stabilisées à un niveau plus bas que celui enregistré lors des turbulences de 2016.

Dans ce contexte positif, les deux grandes banques suisses sont toujours en voie de satisfaire aux exigences de la réglementation *too big to fail* en matière de résilience. Ce premier pilier de la réglementation comprend des exigences en termes de capacité d'absorption des pertes pour les banques d'importance systémique dans une perspective de continuité de l'activité (*going concern*). Aussi bien le Credit Suisse qu'UBS répondent d'ores et déjà entièrement aux exigences finales¹ pondérées en fonction des risques. Par contre, des améliorations sont encore requises au niveau du ratio de levier (*leverage ratio*).

Les deux grandes banques ont également réalisé des progrès en ce qui concerne le second pilier de la réglementation. Celui-ci porte sur l'assainissement et la liquidation ordonnés d'une banque en cas de crise, lorsque la continuité de l'activité ne peut plus être maintenue et que l'établissement est ainsi en cessation d'activité (*gone concern*). Tant le Credit Suisse qu'UBS

¹ Les exigences finales correspondent au niveau qui devra être atteint à la fin de la période de transition. Elles portent en particulier sur la qualité des fonds propres *going concern*.

Conférence de presse

ont accru leur capacité d'absorption des pertes sur une base *gone concern* dans l'éventualité d'une telle crise. Les deux établissements ont ainsi de nouveau émis des instruments de *bail-in*, lesquels peuvent être convertis en fonds propres en cas de menace d'insolvabilité. Comme nous l'avons indiqué dans notre *Rapport sur la stabilité financière* paru en juin, ils ont aussi mis en œuvre, depuis l'entrée en vigueur de la réglementation *too big to fail*, d'importantes mesures organisationnelles dans le cadre de leurs plans d'assainissement et de liquidation pour améliorer leur capacité en la matière. Malgré ces développements positifs, des progrès restent à faire pour satisfaire entièrement aux exigences du second pilier de la réglementation, tant pour ce qui est de la capacité d'absorption des pertes sur une base *gone concern* qu'en ce qui concerne les plans d'assainissement et de liquidation.

Le plein respect des exigences de la réglementation *too big to fail* améliorera encore la capacité d'absorption des pertes des grandes banques sur une base *going concern* et *gone concern*, ainsi que leur capacité d'assainissement et de liquidation en cas de crise. Ces améliorations sont nécessaires pour résoudre la problématique du *too big to fail* en Suisse.

Banques axées sur le marché intérieur

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. Les principaux risques auxquels ces banques sont exposées proviennent toujours des marchés hypothécaire et immobilier. Permettez-moi de faire trois observations à ce sujet.

Premièrement, les déséquilibres subsistent sur les marchés hypothécaire et immobilier. Comme en 2016, les crédits hypothécaires ont certes affiché une croissance relativement faible en 2017, mais la situation se présente différemment si l'on examine les développements sur le marché immobilier. Après s'être ralentie depuis 2013, la hausse des prix des transactions dans le segment des logements en propriété² s'est de nouveau accentuée depuis peu. En outre, les prix des objets résidentiels de rendement ont fortement augmenté depuis 2013 (à l'exception de quelques trimestres, dont le troisième trimestre 2017). Sur cette période, les prix ayant crû plus fortement que les fondamentaux, par exemple les loyers, des risques se sont formés dans le segment des objets résidentiels de rendement. Les prix risquent donc de subir une correction substantielle à moyen terme, en particulier dans ce segment. L'activité soutenue de construction de logements locatifs y contribue également, car elle pourrait entraîner une offre excédentaire. Le nombre de logements vacants est du reste déjà en train de progresser.

Deuxièmement, les banques axées sur le marché intérieur continuent à présenter une propension élevée au risque, en particulier en ce qui concerne le dépassement de la capacité financière des emprunteurs. Ainsi, la part des nouveaux prêts hypothécaires présentant un ratio prêt/revenu élevé a considérablement augmenté ces dernières années et atteint un pic historique. Le risque de taux d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur se maintient également à un haut niveau. En parallèle, leur marge d'intérêt a encore baissé au premier

² Ce segment comprend les maisons individuelles et les appartements en propriété par étage.

Conférence de presse

semestre 2017. Tant que les pressions sur les marges demeureront, ces établissements seront fortement incités à prendre de plus grands risques.

Troisièmement, malgré les risques liés à l'environnement et la propension élevée au risque des banques, les simulations de crise effectuées par la Banque nationale laissent penser que les banques axées sur le marché intérieur continuent de présenter une résilience appropriée dans l'ensemble. La majorité de ces établissements pourrait en effet couvrir les pertes découlant de scénarios défavorables en raison de leur bonne dotation en fonds propres. Au vu des risques mentionnés, ce constat peut être considéré comme positif. Il est décisif pour la stabilité du système financier que la dotation en fonds propres des banques suffise, à l'avenir également, à supporter les risques encourus, malgré les pressions persistantes sur les marges.

La Banque nationale continuera d'observer de près l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier. Elle accordera une attention particulière au segment des objets résidentiels de rendement et à l'évolution des risques liés à l'octroi de prêts hypothécaires. Elle continuera par ailleurs d'examiner régulièrement s'il y a lieu d'adapter le volant anticyclique de fonds propres.

Neuvième série de billets de banque

Je terminerai par quelques remarques sur la nouvelle série de billets de banque. Cette année, la Banque nationale a émis deux nouvelles coupures. En mai, elle a mis en circulation le billet de 20 francs et en octobre, celui de 10 francs. La moitié des coupures de la nouvelle série est donc désormais en circulation. Je me réjouis de pouvoir dresser un bilan intermédiaire positif. L'émission de la nouvelle série de billets s'est très bien déroulée jusqu'à présent. Le retour des billets de la huitième série correspond aussi à nos attentes, et ce pour toutes les coupures.

Comme nous l'avons déjà annoncé, la prochaine coupure, le billet de 200 francs, sera mise en circulation à l'automne 2018. Le billet de 1000 francs et celui de 100 francs suivront en 2019. La Banque nationale communiquera en temps opportun les dates exactes d'émission.